

CRPE 2011 ARTS VISUELS

Les candidats qui ont choisi la partie « arts visuels » paraissent moins bien préparés que les années précédentes avec l'ancienne formule. Rappelons que les candidats doivent d'une part d'appréhender les enjeux et les principaux constituants des arts visuels et d'autre part, de réfléchir à la mise en œuvre des arts visuels dans les 3 cycles de l'école primaire.

- **L'exposé :**

Les candidats « arts visuels » s'attachent, pour la plupart, à faire un exposé structuré et documenté, faisant apparaître leurs centres d'intérêts et leurs connaissances d'ordre artistique et culturel. Veiller à ne pas « réciter par cœur » et à utiliser un vocabulaire plastique riche et approprié.

La séquence pédagogique proposée doit manifester une réelle prise en compte des capacités et des centres d'intérêts des élèves.

Les candidats doivent garder à l'idée qu'ils ont à convaincre le jury de la faisabilité et de l'intérêt pour les élèves de la séquence pédagogique qu'ils ont choisi de mettre en œuvre. Ne pas hésiter à s'appuyer sur des expériences vécues pour étayer ses propos avec point de vue sur les 3 cycles de l'école primaire.

Les candidats doivent prévoir une reproduction de l'œuvre support de l'exposé pour les trois membres du jury.

- **L'entretien :**

Le jury questionne les candidats sur les artistes ou les courants artistiques qu'ils citent lors de l'exposé afin de vérifier les connaissances et la réflexion du candidat dans le domaine choisi : le jury apprécie les liens, les continuités et les ruptures que les candidats peuvent mettre en exergue entre les artistes mais aussi entre les courants artistiques cités.

Le jury est attentif à la distorsion qu'il peut y avoir entre le vocabulaire plastique utilisé lors de l'exposé et celui utilisé lors de l'entretien. Le comportement et l'expression orale du candidat se doivent d'être au niveau requis d'un professeur des écoles.

Lorsque le jury présente au candidat un document visuel (en lien avec la liste d'œuvres des références pour les arts visuels) afin d'élargir l'entretien à un champ différent ou en lien avec celui qui a été choisi pour l'exposé, il apprécie ceux qui témoignent de réelles capacités d'analyse, à la fois plastiques, sémantiques et sensorielles : la lecture du document visuel ne peut pas faire l'économie des sensations et des émotions que celui-ci induit.

Les situations pédagogiques d'apprentissage que les candidats peuvent proposer à la suite du document visuel présenté par le jury doivent manifester, comme pour l'exposé, une réelle prise en compte des capacités et des centres d'intérêts des élèves et des niveaux de l'école primaire.

**Jean MAJOREL,
CP Arts Visuels**